

Décret n° 2003-11 du 30 JAN 2003
portant nomination des membres de la Cour Constitutionnelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle.

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés à la Cour Constitutionnelle en qualité de :

Président : Gérard BITSINDOU

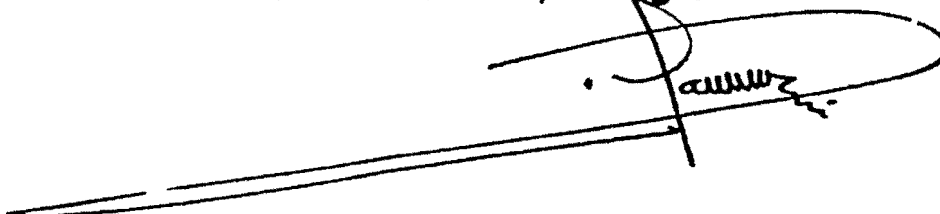
Vice-Président : Auguste ILOKI

Membres

- Simon Pierre N'GOUONIMBA NCZARY ;
- Thomas DHELLO ;
- Marc MASSAMBA-NDILOU ;
- Jacques BOMBETE ;
- Jean Pierre BERRI ;
- Delphine EMMANUEL ADOUKI ;
- Jean Bernard Anaël SAMORY.

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera inséré au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le **30 JAN 2003**



Denis SASSOU-NGUESSO./-